



Aguessac, le 09 mai 2023

CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- CDG Aveyron – Proposition à l'archivage communal ;
- Maison de Santé – ADMR – Restitution d'un local au rez-de-chaussée, modification du montant du loyer mensuel et approbation de l'avenant n°1 ;
- Approbation et vote des taxes 2023 ;
- Fonction publique territoriale- Instauration des 1607 heures sur le temps de travail ;
- Créances irrécouvrables – admission en non-valeur ;
- Décision modificative ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).